Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260512-20260512_16-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

# Extrait du Registre des Délibérations

# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Mardi 12 Mai 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 06 mai 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

**Etaient présents : 29**

Eric ALAGON, Linda LE METAYER, Maxime PADELLEC, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Pierre FRANQUEVILLE, Ghislaine HUON, Vincent THAERON, Antoine TISSERAND, Christine COURANT, Emilie CERISAY, Ronan GOUEREC, Frédérique DIETER, Yvette METZGER, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Julien TERME, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

**Pouvoirs : 4**

Danièle KHA à Michaël QUERNEZ
Christophe COUIC à Stéphanie MINGANT
Arnaud LE PENNEC à Maxime PADELLEC
Pierre GUILLON à Danièle BROCHU

**Nombre de conseillers présents ou représentés : 33**

Secrétaire de séance : Frédérique DIETER

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260512-20260512_16-DE

## 16. DEMANDE DE SUBVENTION POUR MODIFICATION DE VITRINE, 8 RUE GENOT, AU PROFIT DE M. LAMANDE FRANCIS

Exposé :

Par délibération en date du 28 mai 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement « dispositif de subvention relatif aux vitrines et enseignes » pour une durée de 2 ans allant du 1er mai 2024 au 1er septembre 2026 et consistant en la mise en place d'un système de subventions liées à la nature et au coût des travaux.

Monsieur Francis LAMANDÉ, a sollicité une demande de subvention pour la modification de la vitrine du commerce « Noir et couleur » situé 8, Rue Génot, parcelle AR n°162.

Après examen, le dossier de demande de subvention est complet et les travaux réalisés sont conformes à la demande de modification de vitrine autorisée le 17 décembre 2025.

Le calcul de la subvention a pu être réalisé et le montant total s'élève à : 1 049,83 €

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De donner son accord pour le versement de la somme de 1 049,83 €

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Le Maire,
Michaël QUERNEZ

